

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014.

Le quatorze avril deux mille quatorze, les membres du conseil municipal de la commune de Plélauff, légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Bernard Rohou, maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs: Rohou, Kervern, Charroy, Husband, Blanchard, Le Feur, Morzadec, Caudal-Le Bars, Chevance-Le Roux, Le Gac, Menguy, Kerbiriou, Le Gall, L'Hôpital, Le Gallo

**Absents** : Néant

**Secrétaire de séance** : Eric Charroy.

M. le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour et d'y ajouter le point suivant : information sur l'agence départementale d'aide aux collectivités.

Proposition acceptée.

### **DOLEANCES CAMPAGNE ELECTORALE.**

M. le Maire propose que les doléances ayant pu être faites lors du passage des candidats à l'élection municipale soient examinées.

Bernard Rohou mentionne que des panneaux indicateurs de lieux sont manquants dans de nombreux endroits. Egalement il lui a été demandé qu'une rambarde soit installée sur un escalier rue du château d'eau.

Christelle Chevance prend ensuite la parole. Un foyer demande si la taxe sur les abris de jardin sera perçue par la commune de Plélauff. A ce propos Mme Daniel, secrétaire de mairie apporte les précisions suivantes : cette taxe, appelée taxe d'aménagement pour une maison individuelle ou ses annexes est bien en vigueur et elle est perçue par le trésor public en une ou plusieurs fois lors de la construction ou la mise en place (véranda, abri, piscine, etc.). Il est exact que les communes peuvent ajouter leur propre taux à cette taxe. Ce qui n'est pas le cas à Plélauff.

Puis Christelle Chevance mentionne un problème d'élagage autour d'une propriété privée. Une flaqué d'eau, en bord de route, le long d'une propriété est également signalée. M. Charroy fait part d'une demande d'un riverain concernant deux poteaux d'éclairage public et un panneau « voie sans issue »

A l'ancienne école, des véhicules traversent la cour alors que celle-ci est privative.

A propos de l'ancienne école Alain Kerbiriou informe le conseil qu'un des appartements a ses fenêtres ouvertes depuis le mois de novembre. Nathalie Kervern précise qu'elle a alerté côtes d'armor habitat, sans résultats.

Pour ce qui est des requêtes, Christelle Chevance conclut avec la rue Hent Coz qui serait en mauvais état.

Ensuite Kate Husband prend la parole. Plusieurs foyers ont demandés des projets pour les enfants. Par exemple rénovation des jeux de la salle polyvalente ou même une rampe pour le skate board.

Puis Alain Kerbiriou explique que beaucoup de personnes ont apprécié que les candidats viennent se faire connaître. Pour ce qui est des travaux de voirie certaines personnes aimeraient que l'on les y associe car elles estiment avoir la connaissance des lieux. Egalement, les intempéries de cet hiver ont dévoilé des sources qu'il faut prendre en compte désormais.

Des personnes ont aussi demandé que lit du Crénard soit aménagé notamment vers Kergall afin que les cavaliers puissent plus aisément le franchir.

Puis Gilles Le Gall énumère les remarques qui lui ont été faites : Les employés communaux ne passent pas souvent. L'éclairage public s'éteint trop. Il n'y a pas assez d'entretien de voirie et le tout à l'égout est toujours bouché. Un riverain à la Carrière aimerait que le chemin donnant sur la départementale soit refait. Précision de Mme Odile Daniel : celui-ci est inscrit au programme de voirie 2014.

Une personne demande que du travail soit donné à Eiffage par la commune étant donné que cinq personnes de la commune travaillent à Eiffage.

Un riverain demande que le panneau précisant le pourcentage de la pente, route de Pontivy à la Lande, soit déplacé car il cache une sortie de route.

Une personne demande que soit établi un annuaire des artisans et commerçants de la commune.

Il y a trop de gros cailloux sur le trottoir du rond-point au Bout du Pont. Ceux-ci rendent la marche difficile. Il a été demandé également une ouverture de la mairie le samedi matin ainsi que le maintien de la mairie annexe à la société de pêche.

Un foyer à la Lande demande plus d'animations et de décorations pour Noël à la Lande.  
La mise en place d'un passage piéton sur le rond-point en bas de la Lande est souhaitée.  
Une allée bitumée au centre du cimetière serait utile notamment aux personnes en fauteuil.

Puis c'est au tour de Michel Le Gallo de faire le compte rendu de sa visite. Une seule doléance, à Kerhors, de l'eau de ruissellement stagne devant les appartements de la commune.  
Françoise Caudal-Le Bars parle d'un problème de vitesse excessive à la Lande.

En conclusion de ce tour de table, M. le Maire intervient et assure que ces remarques seront examinées de manière à pouvoir y répondre au mieux.

### **INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS.**

M. le Maire donne le montant de l'indemnité du maire et des adjoints pour les communes de 500 à 999h et propose de reconduire ces montants pour ce nouveau mandat. Cette proposition est adoptée par 14 voix pour et une abstention pour l'indemnité du maire et par 13 voix pour et 2 abstentions pour les adjoints.

### **COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES.**

La composition des différentes commissions communales et intercommunales est consultable en mairie et a fait l'objet d'une parution par voix de presse. A noter la création d'une commission finances budget qui a pour compétence, la préparation et l'élaboration des documents financiers de la Commune.  
L'examen des demandes de subventions des associations. La gestion de la dette et des emprunts.

### **PERMIS DE CONSTRUIRE EARL LE GALLO ROUAUX.**

M. le Maire expose qu'il a du rapidement signer un permis de construire la semaine passée. Néanmoins il tient à en informer le conseil municipal. Il s'agit d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment agricole à Kerauter. La surface envisagée est de 300 m<sup>2</sup>.

### **BAR LE PELLANN.**

M. le Maire expose que M. Bizoirre actuel gérant du commerce communal, souhaite cesser son activité. En effet des problèmes de santé ainsi qu'un changement dans le calcul de ses droits à retraite l'amènent à cette situation.

Michel Le Gallo demande à quelle date il souhaite arrêter. Réponse : le plus rapidement possible.

M. le Maire précise que les douanes font des difficultés pour l'autoriser à cesser son activité car le bail pour la vente de tabac est de trois ans. Or M. Bizoirre a démarré la vente de tabac depuis deux ans. Deux dossiers de reprise sont arrivés en mairie. Un émanant d'un jeune couple de Saint Nicolas du Pelem et un venant d'une habitante de Plélauff.

M. le Maire demande si on exploite de suite ces deux candidatures ou si on élargit les possibilités en faisant paraître une annonce.

Stéphane Le Morzadec demande si on n'est pas dans l'obligation de passer par un appel à candidature plus officiel. Pour une majorité de conseillers il faudrait quand même passer par une annonce plus officielle car les deux propositions reçues le sont par le « bouche à oreille ». Or par souci d'équité il est préférable de passer par un appel à candidature.

Le débat s'oriente ensuite vers le montant du fond de commerce. (Par erreur car c'est la commune qui est propriétaire du fond de commerce).

Mme Françoise Caudal demande si l'actuel gérant ne peut pas organiser lui-même sa succession. Réponse de M. le Maire : non c'est le propriétaire qui choisit son locataire donc dans le cas présent c'est la commune qui choisit le futur gérant.

Mme Blanchard ajoute que la personne choisie devra ensuite effectuer le stage tabac et la formation débit de boisson.

Ensuite la question de la date de reprise est abordée. Il y a unanimité pour dire qu'il faut éviter une fermeture pendant l'été. Une majorité de conseiller s'exprime en faveur d'une succession après l'été étant donné que le délai avant l'été semble trop court.

Françoise Caudal et Nathalie Kervern pensent qu'il serait utile de préciser dans l'annonce si cette gérance convient plutôt à une personne seule ou à un couple.

En ce qui concerne la possibilité d'étendre cette offre de gérance à d'autres candidats plutôt que de se contenter des deux dossiers reçus, une majorité de conseillers pensent que par souci de loyauté il est préférable de chercher d'autres postulants.

Mme Blanchard rappelle que le repreneur doit avoir un apport personnel notamment pour constituer son stock de tabac.

Gilles Le Gall demande pour quelle raison il faudrait précipiter les choses.

Michel Menguy pense qu'il serait judicieux de demander conseil auprès d'une personne avertie. Pour Bernard Rohou on peut en effet solliciter le notaire sur ce dossier.

Ensuite une majorité pense que préalablement à toute action de la part de la commune M. Bizoirre doit envoyer un courrier en recommandé avec avis de réception précisant les raisons de son départ ainsi que la date de sortie des lieux envisagée. Ceci n'ayant pas encore été fait.

En conclusion M. le Maire informe le conseil qu'il prendra sous peu rendez-vous avec M. Bizoirre afin d'éclaircir tout les points restés sans réponse lors de ce débat.

## **INFORMATION SUR L'ELABORATION DU BUDGET COMMUNAL.**

M. le Maire souhaite présenter succinctement la construction d'un budget communal. Il précise qu'au delà des chiffres proprement dit il préfère pour cette première approche expliquer quelles sont les principales sources de dépenses et de rentrée d'argent dans chaque section, fonctionnement et investissement.

Il estime que cette vulgarisation est nécessaire afin de mieux comprendre le vote du budget 2014 qui aura lieu le 29 avril.

M. le Maire et Mme la secrétaire de mairie expliquent donc ensuite à l'ensemble du conseil les différents postes de dépenses et de recettes.

A la suite de cette présentation et pour rester dans le domaine financier M. le Maire propose au conseil de réfléchir à des achats de matériel bureautique et informatique. Un vidéoprojecteur et une déchiqueteuse à papier pourraient par exemple être acquis. Egalement le bureau du secrétariat de mairie pourrait être remplacé.

Alain Kerbiriou demande si, en matière de logiciel bureautiques, des besoins apparaissent. Réponse : oui mais ce sont des logiciels très chers. De plus ces logiciels nécessitent une formation spécifique.

M. le Maire fait un rapide estimatif : 2000€ pour un logiciel, 1000€ entre une déchiqueteuse et un vidéoprojecteur et éventuellement 500€ pour l'achat d'un ordinateur portable. Ce qui fait un total de 3500€.

Pour Françoise Caudal l'achat d'un ordinateur est pertinent dans la mesure où celui-ci peut servir également au Maire.

A ce propos M. le Maire avance l'idée d'un point informatique à disposition du public.

Alain Kerbiriou pense qu'il serait intéressant de se rapprocher d'autres collectivités ayant mis en place un tel service afin de recueillir leur expérience.

Françoise Caudal suggère qu'avant de mettre en place un « point informatique » avec un ordinateur on peut envisager dans un premier temps de mettre à disposition du public un point WIFI.

Cette proposition fait l'objet d'un large consensus et M. le Maire informe qu'il se renseignera auprès d'Orange.

En ce qui concerne le matériel bureautique des devis seront demandés.

## **ADHESION A L'ADAC (agence départementale d'appui aux collectivités).**

L'assistance technique pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) fournie, sous certaines conditions, par l'Etat aux collectivités a cessé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Sa fonction principale était le conseil et le suivi des chantiers de voirie.

Afin de suppléer cette disparition, le conseil général des Côtes d'Armor a créé une agence départementale (ADAC) qui reprend les missions auparavant dévolues à l'ATESAT.

Michel Menguy présente en détail cette nouvelle structure. Le détail de cette présentation n'est pas repris dans ce PV de séance étant donné que chaque conseiller municipal a été destinataire de cette présentation.

En conclusion, l'adhésion à cet organisme n'est pas décidée étant donné que la préfecture a autorisé les DDTM à instruire les dossiers jusque juin 2014. Le conseil municipal décide donc de se donner le temps de la réflexion et envisagera de rejoindre l'ADAC lors d'un prochain conseil.

Dans la continuité de cette information sur l'ADAC, la discussion s'oriente vers les travaux de voirie à venir.

Pour Françoise Caudal, il est important de déterminer ce que l'on veut faire comme travaux.

Pour Michel Le Gallo il est important de connaître le budget que la commune pourra consacrer aux travaux de voirie. Selon Laurence Blanchard le programme voirie 2014 est établi.

En fait deux programmes sont en cours, le premier est le programme annuel classique son montant est d'environ 50 000€ HT. Et suite aux intempéries de cet hiver un deuxième programme a du être lancé afin de réparer les dégâts causés notamment vers Keraudic. Son montant est d'environ 40 000€ HT. Une demande de subvention a été faite.

Pour M. le Maire il serait intéressant que la nouvelle commission travaux voirie aille rapidement voir sur le terrain les routes qui ont été inscrites au programme 2014.

## **QUESTIONS DIVERSES.**

### **Infiltrations d'eau à la mairie.**

Lors du réaménagement du secrétariat, il a été constaté des infiltrations d'eau qui entraînent du salpêtre sur les murs et des taches d'humidité sur la moquette.

Pour Michel Le Gallo ce problème ne vient de l'avancée située au niveau de l'entrée mais plutôt de la descente de gouttière qui pourrait être bouchée. Il faudrait savoir où va l'eau de pluie si la descente est bouchée.

Michel Menguy préconise de mettre beaucoup d'eau dans le tuyau et ensuite de soulever tout les regards d'eaux pluviales. Si aucun écoulement n'est aperçu au moins la preuve sera faite que la descente est bouchée.

Michel Le Gallo pense que le plus simple est de dévier la descente en façade et de la raccorder aux eaux pluviales.

### **Manifestations à venir.**

M. le Maire informe le conseil que le 27 avril a lieu la journée nationale du souvenir. Cette cérémonie se tiendra à 11 heures.

Le 29 avril le conseil se réunira à nouveau, à 18h, pour voter les budgets.

### **Terrain des sports de Plélauff.**

Stéphane Morzadec fait part d'une demande du club de football de Plouguérnevel. Afin de soulager leur terrain, l'USP propose d'utiliser le terrain de Plélauff pour leur entraînement ainsi que pour y jouer des matches le dimanche (équipe B). Cette proposition reçoit un avis favorable de l'ensemble du conseil, néanmoins cela nécessitera de préparer les locaux car ils sont dans un état déplorable d'après M. le Maire. Egalement une convention d'utilisation devra être signée entre le club et la commune.

A 22h40, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.